



I L'ESSENTIEL // JURIDIQUE

RETRAITES

Vers un régime unique par points

Faire basculer les retraites dans un régime unique ? Un serpent de mer ranimé par Emmanuel Macron, qui prévoit de faire voter dès 2018 une loi de réforme de l'ensemble du système de retraite. Explications.

Par Anne-Bénédicte Hoche

La mise en place d'un régime de retraite universel à points est l'un des gros chantiers annoncés par le président de la République Emmanuel Macron. L'ensemble des cotisations, aux régimes de base comme aux régimes complémentaires, serait « inscrit sur un compte individuel ». L'objectif affiché est d'obtenir un système plus transparent et plus lisible, résumé par la formule « un euro cotisé donne les mêmes droits pour tous ». Un principe qui n'exclut pas des particularités selon les professions (cotisations et prestations moindres pour les indépendants, conditions d'âge spécifiques pour certains métiers...).

Si le projet ne remet pas en cause la retraite par répartition, il implique un changement radical : le passage d'un système à prestations définies à un régime à cotisations définies. « Dans le régime actuel, on définit d'abord le montant de la retraite, puis on voit ce que ça coûte », explique **Norbert Gautron**, actuaire chez **Galea & Associés**. La logique serait inversée.

FACTEURS ACTUARIELS

Ce système de points est déjà appliqué par certaines complémentaires, comme l'Agirc-Arrco.

Mais le régime unique voulu par Emmanuel Macron prendrait aussi en compte des facteurs actuariels, ce qui le rapproche d'un système à comptes notionnels. Le calcul de la pension intégrerait l'espérance de vie de la personne au moment de son départ en retraite, et le capital virtuel des cotisants serait revalorisé chaque année en fonction de l'évolution des salaires. « S'il y a un ralentissement économique, il y a aussi une réduction des droits, et inversement. Cela revient à un pilotage automatique, qui n'inclut pas de vision sociétale sur la retraite », explique **Norbert Gautron**. Le politique serait en quelque sorte dédouané des prises de décision à court/moyen terme, avec un système qui s'autorégule.

LA BASCULE D'UN SYSTÈME À L'AUTRE

Emmanuel Macron envisage une période de transition de l'ordre de dix ans, ce qui semble exclure l'hypothèse d'une transition faisant coexister systèmes par points et par annuités, qui prendrait au bas mot une quarantaine d'années. Pour les personnes en cours de carrière au moment du passage de la réforme, il faudra donc donner une valeur en points aux droits cumulés.

« D'un point de vue technique, deux options se présentent », explique **Philippe Crevel**, directeur du Cercle de l'Épargne. « La pre-

mière, qui serait a priori privilégiée, consisterait à calculer un montant fictif de pension à la date T. La personne ayant cotisé sur un salaire moyen X, cela donne droit à tant de pension, que l'on transforme en valeur de point. Ou alors, on reconstitue année après année les salaires, et on recalcule ce qui aurait été cotisé dans le système de points ». Quelle que soit la méthode retenue, il y aura des difficultés. Par exemple, si une majoration est conservée pour les enfants élevés, cette donnée n'est pas forcément connue au moment de la conversion des annuités en points. « Il faudra donner une valeur à des choses qui ne seront connues qu'au moment de la retraite », résume **Norbert Gautron**. Il faudra être précis sur la méthode, qui sera discutée. »

ET LA SOLIDARITÉ ?

Le projet précise que les dispositifs de solidarité ne seront pas remis en cause. Ils devront donc être réintégrés dans un système complètement différent. Si la conversion en points des périodes de chômage ou de maladie ne pose pas de difficulté technique, les mécanismes à mettre en œuvre seront plus complexes pour les pensions de réversion, la valorisation des pensions pour ceux qui ont élevé des enfants... Pour **Norbert Gautron** : « Il faudra définir en amont ce qu'on veut comme solidarité, voir combien

cela coûtera... Ensuite, on peut par exemple dire que 98 % des cotisations iront dans le capital virtuel du cotisant, les 2 % restants dans un fonds de solidarité. » Une possibilité parmi d'autres. Certaines complications s'annoncent déjà : à terme, Emmanuel Macron a assuré qu'il souhaitait que l'espérance de vie au moment de la retraite soit modulée, afin de prendre en compte les écarts entre celle d'un cadre et celle d'un ouvrier... Un casse-tête en perspective. Quoi qu'il en soit, avec une telle réforme, il y aura des gagnants et des perdants. Les négociations pour sa mise en œuvre devraient être âpres. « Il serait dommage, note **Norbert Gautron**, que le débat mène à une surenchère de droits. Il faudra trouver un équilibre entre ne pas léser les gens et éviter d'aggraver les déficits des régimes. » ■

LA RETRAITE EN CHIFFRES

37 caisses de retraites, de base et complémentaires confondues (y compris pour les indépendants) coexistent
Régime général (71 % des actifs) : prestations de 112,9 Md€ au titre du régime de base et 76,7 Md€ au titre du régime complémentaire Agirc-Arrco (2016)
Retraites supplémentaires : encours de 130 Md€